

Le niveau orange canicule de la disposition spécifique ORSEC départementale de gestion des vagues de chaleur étant déclenché à partir de ce jour, à 16h00, dans le département de la Gironde, en conséquence, les mesures suivantes sont mises en œuvre :

a) Activation de la cellule départementale de crise canicule : **le 15 JUIN 2022 à 17h00**, puis au moins 1 réunion par jour.

b) En matière de communication


- des recommandations sont diffusées aux populations (grand public et populations vulnérables) ;
- des informations complémentaires sur les effets de la canicule sont disponibles sur le site internet du ministère des affaires sociales et de la santé : www.sante.gouv.fr et de la préfecture www.gironde.gouv.fr ainsi qu'auprès du centre d'appels téléphoniques national « Canicule Infoservices » 0800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe) et de la plate-forme téléphonique Accueil Autonomie du département de la Gironde (05 56 99 66 99).

c) Actions des collectivités et services

- Conseil Départemental : mise en œuvre du Plan Vermeil :
 - recrutement par les établissements publics et privés habilités à l'aide sociale de personnel temporaire supplémentaire ;
 - renforcement de l'intervention des services d'aide à domicile à raison d'une heure par jour et par bénéficiaire de l'APA.
- Communes : mise en place de cellules de veille communales destinées à assurer la coordination des actions menées sur le terrain telles que :
 - l'accueil des personnes vulnérables dans des locaux rafraîchis,
 - l'appui aux actions auprès des services d'aide à domicile,
 - l'installation de points de distribution d'eau,
 - l'extension des horaires d'ouverture des piscines municipales,
 - le recours aux associations de bénévoles et secouristes,
 - l'activation, pour les communes qui en disposent, d'un numéro vert communal.
- Services et établissements
 - déclenchement en tant que de besoin des plans blancs dans les services hospitaliers
 - déclenchement en tant que de besoin des plans bleus dans les établissements d'hébergement des personnes âgées et des protocoles de gestion de crise pour les établissements d'hébergement des personnes handicapées,
 - renforcement de la surveillance, par l'ARS, des réseaux d'alimentation en eau potable,
 - vérification, auprès des gestionnaires de réseaux d'électricité, de la continuité de l'alimentation des établissements prioritaires,
 - préparation par l'ARS des réquisitions des professionnels de santé (médecins de ville, infirmiers libéraux, ambulanciers...) en fonction des besoins.

LA PRÉFÈTE,

Pour la préfète,

 La sous-préfète, directrice de cabinet,

Delphine Balsa

Destinataires : Membres du Comité Départemental Canicule de Gironde

- Les Services de l'État concernés, notamment ceux chargés des secours à personnes
- Le Conseil Départemental de la Gironde
- Les Maires de Gironde et CCAS
- Les représentants des professionnels de santé
- Les établissements de santé et institutions sociales et médico-sociales
- Les services d'aide à domicile, associations de bénévoles et de personnes âgées